

Pégase 3



**Congé
Proche
Aidant**



Création le 18/12/2020



Suivi de la documentation

Date	Modifications	Points
18/12/2020	Création de la documentation	



Sommaire

1 LE CONTEXTE	4
1.1 Conditions	4
1.2 Durée	4
1.3 Obligation déclarative	4
2 DANS PEGASE	5
2.1 Paramétrage.....	5
2.1.1 Rubrique 250700 Heures d'absence – Congé proche aidant	5
2.1.1 Rubrique 260700 Jours d'absence – Congé proche aidant (FJ)	8
2.1 Bulletin	11
2.1.1 Saisie en heures.....	11
2.1.1 Saisie en jours	11
2.2 DSN	11
2.2.1 Saisie en heures.....	11
2.2.1 Saisie en jours	11



1 LE CONTEXTE

Le congé de proche aidant permet de s'occuper d'une personne handicapée ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité. Ce congé est accessible sous conditions (lien familial ou étroit avec la personne aidée, résidence en France de la personne aidée) et pour une durée limitée.

Le congé de proche aidant remplace le congé de soutien familial depuis 2017. Il permet de cesser temporairement son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne handicapée ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité.

1.1 Conditions

Le congé de proche aidant est ouvert à tout salarié.

La personne accompagnée par le salarié, qui présente un handicap ou une perte d'autonomie d'une particulière gravité, peut-être une des suivantes :

- La personne avec qui le salarié vit en couple
- Son ascendant, son descendant, l'enfant dont elle assume la charge (au sens des prestations familiales) ou son collatéral jusqu'au 4e degré (frère, sœur, tante, oncle, cousin(e) germain(e), neveu, nièce...)
- L'ascendant, le descendant ou le collatéral jusqu'au 4e degré de la personne avec laquelle le salarié vit en couple
- Une personne âgée ou handicapée avec laquelle il réside ou avec laquelle il entretient des liens étroits et stables, à qui il vient en aide de manière régulière et fréquente. Le salarié intervient à titre non professionnel pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.

La personne aidée doit résider en France de façon stable et régulière.

1.2 Durée

Le congé de proche aidant ne peut pas dépasser une durée maximale, fixée :

- Soit par convention ou accord de branche ou, sinon, par convention ou accord collectif d'entreprise,
- Soit, en l'absence de dispositions conventionnelles, à 3 mois.

Toutefois, le congé peut être renouvelé, sans pouvoir dépasser 1 an sur l'ensemble de la carrière du salarié.

1.3 Obligation déclarative

A partir de janvier 2021, une nouvelle rubrique 65.005 (Nombre de jours ouvrés de la suspension fractionnée) a été créée afin de déclarer correctement le nombre de jours pour cette suspension.

Cette rubrique est autorisée seulement pour ce motif de suspension « 650 – Congé de proche aidant ».

Cette suspension de contrat peut être fractionnée à minima en demi-journée et doit être découpée en mois civil au niveau des dates 65.002 (date de début) et 65.003 (date de fin).

Cette suspension ne peut pas dépasser les 22 jours travaillés par mois

Suite aux échanges avec le GIP-MDS, cette suspension est donc à gérer dans le module de gestion des absences présent dans Pégase.



2 DANS PEGASE

Dans Pégase, il est nécessaire de créer les rubriques suivantes en fonction des besoins des dossiers gérés sur le logiciel.

2.1 Paramétrage

Menu Gestion | Rubriques | Société de référence | Sélectionner n'importe quelle rubrique | Cliquer sur le bouton Créer

2.1.1 Rubrique 250700 Heures d'absence – Congé proche aidant

En Page Identité

Rubriques [250700] - Heures d'absence - Congé proche aidant

Toutes les rubriques

Validité à partir du 01/01/2021

250700 Heures d'absence - Congé proche aidant

Formula : Heures d'absence [HRABS]

Nature : Autres absences

Motif suspension : Congé proche aidant

Valeur	Intervalle	Arrondi
Base		<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Taux salarial	TXHORAIREMoyen_	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Montant salarial		<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Autoriser la saisie Imprimer sur le bulletin

Quantité

Taux majoration

Identité

Calcul

Cumuls

Plafonds

Périodicité

Options

Ducs

Analytique

Comptabilité

Commentaire

Restrictions perso.

Créer Effacer Valider Quitter

En Page Calcul

Rubriques [250700] - Heures d'absence - Congé proche aidant

Toutes les rubriques

Validité à partir du 01/01/2021

La rubrique se calcule si...

[Cliquez ici pour modifier]

Pas de restriction de calcul.

Rubrique intermédiaire de calcul

Ignorer la rubrique lors du calcul de la paie à l'envers

Calcul au taux horaire/journalier réel
(uniquement pour les dossiers gérant ce mode de calcul)

Identité

Calcul

Cumuls

Plafonds

Périodicité

Options

Ducs

Analytique

Comptabilité

Commentaire

Restrictions perso.

Créer Effacer Valider Quitter

Pégase 3 – Congé Proche Aidant

Cette note d'information n'a aucune valeur contractuelle. Elle est prise en compte sous l'entièbre responsabilité du destinataire.



En Page Cumuls

Rubriques [250700] - Heures d'absence - Congé proche aidant

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

Base prise en compte dans le calcul du taux horaire moyen
 Montant pris en compte dans le calcul du taux horaire moyen
 Montant pris en compte dans le calcul de la base de congés payés
 Montant pris en compte dans le calcul des absences de congés payés
 Montant pris en compte dans le calcul du maintien de salaire
 Montant pris en compte dans le calcul de la base de l'abattement
 Montant pris en compte dans le calcul du salaire minimum
 Montant pris en compte dans le calcul du minimum Smic
 Montant exclu du calcul de la taxe sur salaires
 Montant pris en compte dans le total imposable
 Prise en compte (base et montant) pour la retenue E/S et les absences calculées au réel
 Rubrique soumise à toutes les cotisations

Montant pris en compte dans le calcul de la part saisisable du salaire : Oui, selon barème légal
Prise en compte dans le calcul du solde de tout compte : Non pris en compte
Pris en compte dans le calcul de la CSG : CSG sur revenus d'activité
Abattement CSG : Avec abattement
Montant pris en compte : Salarial uniquement

Identité Calcul Cumuls Plafonds Périodicité Options Ducs Analytique Comptabilité Commentaire Restrictions perso.

Créer Effacer Valider Quitter

En Page Plafonds

Rubriques [250700] - Heures d'absence - Congé proche aidant

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

Durées

Nombre d'heures travaillées :
Prendre en compte dans le calcul des heures travaillées :
Prendre en compte dans le calcul des heures du brut :
Prendre en compte dans le calcul des heures payées (anciennement heures sous contrat) :
Nombre de jours :
Nombre de semaines :
Nombre de mois :

Plafonds amenés par la rubrique

Le plafond utilisé dans les cotisations ne peut être personnalisé que pour les rubriques de cachets (intermittents du spectacle)

Identité Calcul Cumuls Plafonds Périodicité Options Ducs Analytique Comptabilité Commentaire Restrictions perso.

Créer Effacer Valider Quitter



En Page Périodicité

Rubriques [250700] - Heures d'absence - Congé proche aidant

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

Sélectionnez les mois pour lesquels la rubrique se calcule

Janvier	Février	Mars
Avril	Mai	Juin
Juillet	Août	Septembre
Octobre	Novembre	Décembre

Identité Calcul Cumuls Plafonds Périodicité Options Ducs Analytique Comptabilité Commentaire Restrictions perso.

Attention : si vous avez paramétré la date de remise comme date du bulletin (voir les préférences de paie), les mois pendant lesquels la rubrique se calculera devront être les mois de la date de remise.

Exemple (bulletin du 01/03 au 31/03, remis le 05/04) :

- Si date du bulletin = date de début ou de fin, calculer le forfait avec sur mars.
- Si date du bulletin = date de remise, calculer le forfait avec sur avril.

Créer Effacer Valider Quitter

En Page Options – rien à alimenter

En Page Comptabilité

Rubriques [250700] - Heures d'absence - Congé proche aidant

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

Ventilation SALAIREBRUT Salaire brut

Imputation Type : ventilation Niveau : référence Impulsion rubrique Crée Effacer

Détail des comptes par salarié ?

Part salariale

Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	Détail par rubrique ?
641100	Salaires bruts	D	<input type="checkbox"/>

Part patronale

Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	Détail par rubrique ?

Identité Calcul Cumuls Plafonds Périodicité Options Ducs Analytique Comptabilité Commentaire Restrictions perso.

Créer Effacer Valider Quitter



2.1.1 Rubrique 260700 Jours d'absence – Congé proche aidant (FJ)

En Page Identité

Rubriques [260700] - Jours d'absence - Congé proche aidant (FJ)

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

260700 **Jours d'absence - Congé proche aidant (FJ)**

Formule : Jours d'absence [JRABS]
Nature : Autres absences
Motif suspension : Congé proche aidant

L'absence est rémunérée partiellement ou totalement

Valeur	Intervalle	Arrondi
Base		
Taux salarial	TXJOURMOYEN_	<input checked="" type="checkbox"/> Autoriser Imprimer sur la saisie <input checked="" type="checkbox"/> le bulletin %
Montant salarial		<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Quantité		
Taux majoration		<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

Identité
Calcul (selected)
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire
Restrictions perso.

← → 🔍 ⚡ Créeer ✖ Effacer ✓ Valider ⚡ Quitter

En Page Calcul

Rubriques [260700] - Jours d'absence - Congé proche aidant (FJ)

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

La rubrique se calcule si... [Cliquer ici pour modifier]

Pas de restriction de calcul.

Rubrique intermédiaire de calcul
 Ignorer la rubrique lors du calcul de la paie à l'envers
 Calcul au taux horaire/journalier réel
(uniquement pour les dossiers gérant ce mode de calcul)

Identité
Calcul (selected)
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire
Restrictions perso.

← → 🔍 ⚡ Créeer ✖ Effacer ✓ Valider ⚡ Quitter



En Page Cumuls

Rubriques [260700] - Jours d'absence - Congé proche aidant (F)

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

<input type="checkbox"/> Base prise en compte dans le calcul du taux horaire moyen	Identité
<input type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul du taux horaire moyen	Calcul
<input checked="" type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul de la base de congés payés	Cumuls
<input type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul des absences de congés payés	Plafonds
<input type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul du maintien de salaire	Périodicité
<input checked="" type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul de la base de l'abattement	Options
<input checked="" type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul du salaire minimum	Ducs
<input type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul du minimum Smic	Analytique
<input type="checkbox"/> Montant exclu du calcul de la taxe sur salaires	Comptabilité
<input checked="" type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le total imposable	Commentaire
<input type="checkbox"/> Prise en compte (base et montant) pour la retenue E/S et les absences calculées au réel	Restrictions perso.
<input checked="" type="checkbox"/> Rubrique soumise à toutes les cotisations	

Montant pris en compte dans le calcul de la part saisisable du salaire : Oui, selon barème légal

Prise en compte dans le calcul du solde de tout compte : Non pris en compte

Pris en compte dans le calcul de la CSG : CSG sur revenus d'activité

Abattement CSG : Avec abattement

Montant pris en compte : Salarial uniquement

Buttons: Back, Forward, Search, Create, Delete, Validate, Quit

En Page Plafonds

Rubriques [260700] - Jours d'absence - Congé proche aidant (F)

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

Durées

Nombre d'heures travaillées :

Prendre en compte dans le calcul des heures travaillées

Prendre en compte dans le calcul des heures du brut

Prendre en compte dans le calcul des heures payées (anciennement heures sous contrat)

Nombre de semaines :

Nombre de mois :

Plafonds amenés par la rubrique

Le plafond utilisé dans les cotisations ne peut être personnalisé que pour les rubriques de cachets (intermittents du spectacle)

Buttons: Back, Forward, Search, Create, Delete, Validate, Quit



En Page Périodicité

Rubriques [260700] - Jours d'absence - Congé proche aidant (FJ)

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

Sélectionnez les mois pour lesquels la rubrique se calcule

Janvier	Février	Mars
Avril	Mai	Juin
Juillet	Août	Septembre
Octobre	Novembre	Décembre

Identité Calcul Cumuls Plafonds
Périodicité Options Ducs Analytique Comptabilité Commentaire Restrictions perso.

Attention : si vous avez paramétré la date de remise comme date du bulletin (voir les préférences de paie), les mois pendant lesquels la rubrique se calculera devront être les mois de la date de remise.
Exemple (bulletin du 01/03 au 31/03, remis le 05/04) :
- Si date du bulletin = date de début ou de fin, calculer le forfait avec sur mars.
- Si date du bulletin = date de remise, calculer le forfait avec sur avril.

Créer Effacer Valider Quitter

En Page Options – rien à alimenter

En Page Comptabilité

Rubriques [260700] - Jours d'absence - Congé proche aidant (FJ)

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

Ventilation SALAIREBRUT Salaire brut

Impulsion Type : ventilation Niveau : référence Imputation rubrique Crée Effacer

Détail des comptes par salarié ?

Part salariale		Détail par rubrique ?	
Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	
641100	Salaires bruts	D	<input type="checkbox"/>

Part patronale		Détail par rubrique ?	
Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	

Identité Calcul Cumuls Plafonds
Périodicité Options Ducs Analytique Comptabilité Commentaire Restrictions perso.

Créer Effacer Valider Quitter



2.1 Bulletin

Menu Paie | Gestion des bulletins puis clic droit | Accéder aux absences | Cliquer sur le bouton Créer

2.1.1 Saisie en heures

En cas de saisie d'heures d'absence congé proche aidant du 01/01/2021 au 13/01/2021 :

250700	Heures d'absence - Congé proc...	P	V	-63.00	11.868	-747.68		i
--------	----------------------------------	---	---	--------	--------	---------	--	---

2.1.1 Saisie en jours

En cas de saisie de jours d'absence congé proche aidant du 01/01/2021 au 13/01/2021 :

260700	Jours d'absence - Congé proch...	P	V	-9.00	207.660	-1868.94		i
--------	----------------------------------	---	---	-------	---------	----------	--	---

En cas de saisie de jours d'absence congé proche aidant du 01/01/2021 au 13/01/2021 et le 14/01/2021 matin :

260700	Jours d'absence - Congé proch...	P	V	-9.00	207.660	-1868.94		i
260700	Jours d'absence - Congé proch...	P	V	-0.50	207.660	-103.83		i

2.2 DSN

Menu DSN | Préparation puis Visualisation de la préparation

2.2.1 Saisie en heures

En cas de saisie d'heures d'absence congé proche aidant du 01/01/2021 au 13/01/2021 :

65 Autre suspension de l'exécution du contrat			
E	65.001	Motif de suspension	650 / 650-congé de proche aidant
E	65.002	Date de début de la suspension	01012021
E	65.003	Date de fin de la suspension	13012021
E	65.005	Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée	9.00

La rubrique 65.005 récupère le nombre de jours ouvrés (et non le nombre d'heures), comme attendu par le Cahier Technique DSN.

2.2.1 Saisie en jours

En cas de saisie de jours d'absence congé proche aidant du 01/01/2021 au 13/01/2021 :

65 Autre suspension de l'exécution du contrat			
E	65.001	Motif de suspension	650 / 650-congé de proche aidant
E	65.002	Date de début de la suspension	01012021
E	65.003	Date de fin de la suspension	13012021
E	65.005	Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée	9.00

En cas de saisie de jours d'absence congé proche aidant du 01/01/2021 au 13/01/2021 et le 14/01/2021 matin :

65 Autre suspension de l'exécution du contrat			
E	65.001	Motif de suspension	650 / 650-congé de proche aidant
E	65.002	Date de début de la suspension	01012021
E	65.003	Date de fin de la suspension	13012021
E	65.005	Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée	9.00
65 Autre suspension de l'exécution du contrat			
E	65.001	Motif de suspension	650 / 650-congé de proche aidant
E	65.002	Date de début de la suspension	14012021
E	65.003	Date de fin de la suspension	14012021
E	65.005	Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée	0.50